

Compte rendu du Comité Syndical du mercredi 17 février 2021

Nombre de conseillers titulaires : 30 Nombre de conseillers suppléants : 23

Le 17 février 2021 à 18h30, le comité syndical convoqué le 03 janvier 2021 s'est réuni à le Poët-Laval sur la convocation qui lui a été adressée par monsieur Robert **BABELOT**, Président.

Étaient présents les délégué(e)s suivants :

Aleyrac : Monsieur Dominique ARNAUD.
Bourdeaux : Monsieur Robert LEYMAN.
Bouvières : Monsieur Damien BOMPARD.
Comps : Monsieur Jean-Pierre FABRE.
Crupies : Monsieur Max PERMINJAT.

Dieulefit : Mesdames Geneviève MORENAS, Camille PERRIN.

Messieurs Robert BABELOT, Christian BUSSAT,

Marc EBERHARD, Sylvain JEAN.

Eyzahut: Monsieur Jacques **HOLZ**.

La Bégude de Mazenc : Messieurs Marc-André **BARBE**, Patrick **FAYN**.

La Roche Saint Secret : Didier **DASSE**.

Le Poët-Laval : Madame Francette CHAPUS, messieurs Richard BOUQUET, Patrick

CHASSEPOT. Jérôme CUCHE. Patrice MAGNAN. Rémy

PELLEGRIN.

Les Tonils : Madame Anne **DESLOGES**.

Montjoux : Monsieur Philippe **PATRY**.

Orcinas : Monsieur Maurice **ROUSSET**.

Pont de Barret : Madame Coralie **JOUVE**.

Rochebaudin : Monsieur Stéphane GALDEMAS.
Salettes : Monsieur Jean-Marie ICARD.
Souspierre : Monsieur Pierre MOSSAZ.
Teyssières : Madame Mireille BLANC.
Vesc : Monsieur Didier ALAIZE.

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : 29 Délégué(e)s suppléant(e)s présent(e)s : 1

Quorum: 16

Conformément aux articles L.5211-1 /8 /10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre **FABRE** doyen de l'assemblée, qui a procédé à l'appel nominal des membres du comité. Il a dénombré 30 conseillers présents dont 1 suppléant et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Monsieur Jean-Pierre FABRE remercie la municipalité de le Poët-Laval représentée par son Maire pour son accueil. Il salue également le travail de monsieur Robert **BABELOT** durant les 7 mois écoulés, à la présidence du SIEA.



I - Installation du comité syndical

Monsieur Jean-Pierre FABRE a déclaré le comité syndical du SIEA du Pays de Dieulefit installé.

Monsieur Jean-Pierre FABRE donne lecture de la Charte de l'élu local.

II - Désignation du secrétaire de séance

Madame Mireille BLANC a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le comité syndical

Approbation du procès-verbal du comité syndical du lundi 7 décembre 2020.

Monsieur Jean-Pierre FABRE demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du comité syndical du lundi 7 décembre 2020.

Il est conclu à l'adoption du compte-rendu, à l'unanimité des délégués présents lors de la dernière séance.

III - Élection du président

- Présidence de l'assemblée

Monsieur Jean-Pierre FABRE a invité le comité syndical à procéder à l'élection du président. Il est rappelé qu'en application des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 5211-10 du CGCT, et par le jeu du renvoi opéré par l'article L. 5211-2 du même Code, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres comité syndical. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

- Constitution du bureau

Le comité syndical a désigné deux assesseurs : messieurs Robert BABELOT et Patrick CHASSEPOT.

Monsieur Jean-Pierre FABRE a fait appel de candidature pour le poste de président.

Messieurs Richard **BOUQUET** et Christian **BUSSAT** proposent leur candidature pour occuper cette fonction.

Chaque candidat prend la parole afin de présenter sa candidature.

- Déroulement de chaque tour de scrutin

- Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral)	00
d. Nombre de suffrages blancs	01
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c)	30
f. Majorité absolue	16



Nom et prénom des candidats

Monsieur Richard BOUQUET - 20 voix - vingt voix

Monsieur Christian BUSSAT – 9 voix – neuf voix

- Proclamation de l'élection du président

Monsieur **Richard BOUQUET**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président et a été immédiatement installé.

IV - Détermination du nombre de vice-présidents

Monsieur le Président rappelle les règles en la matière : aux termes de l'article L 5211-10, le bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci. Dans l'hypothèse où des statuts auraient fixé un nombre de vice-présidents, il ne peut être dénié à l'assemblée, en vertu de la hiérarchie des normes, le droit de fixer librement, dans les conditions prévues par la loi, le nombre de ses vice-présidents. L'organe délibérant doit donc impérativement se prononcer sur ce point, quitte à confirmer le nombre prévu dans les statuts.

Monsieur le Président propose l'élection de 3 ou 4 vice-présidents.

Votes

3 vice-présidents : 12 voix 4 vice-présidents : 15 voix Abstentions : 2 voix

Le comité syndical décide de créer 4 postes de vice-présidents.

V – Elections des vice-présidents

- Vice-président assainissement collectif

Monsieur Richard BOUQUET a fait appel de candidature pour le poste de vice-président assainissement collectif.

Monsieur Marc EBERHARD propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Monsieur Marc EBERHARD prend la parole afin de présenter sa candidature.

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral)	00
d. Nombre de suffrages blancs	09
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c)	30



f. Majorité absolue

Monsieur Marc Eberhard – 21 voix – Vingt et une voix

Monsieur **Marc EBERHARD** a été proclamé vice-président assainissement collectif et a été immédiatement installé.

- Vice-président eau potable

Monsieur Richard BOUQUET a fait appel de candidature pour le poste de vice-président assainissement collectif.

Monsieur Jérôme CUCHE propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Monsieur Jérôme CUCHE prend la parole afin de présenter sa candidature.

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral)	00
d. Nombre de suffrages blancs	02
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c)	30
f. Majorité absolue	16

Monsieur Jérôme CUCHE - 28 voix - Vingt-huit voix

Monsieur Jérôme CUCHE a été proclamé vice-président Eau potable et a été immédiatement installé.

- Vice-président assainissement non collectif

Monsieur Richard BOUQUET a fait appel de candidature pour le poste de vice-président assainissement collectif.

Monsieur Jean-Pierre **FABRE** propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Monsieur Jean-Pierre FABRE prend la parole afin de présenter sa candidature.

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral)	00
d. Nombre de suffrages blancs	07
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c)	30
f. Majorité absolue	16

Monsieur Jean-Pierre FABRE – 23 voix – Vingt-trois voix

Monsieur **Jean-Pierre FABRE** a été proclamé vice-président assainissement non collectif et a été immédiatement installé.



- Vice-président vision d'avenir

Monsieur Richard BOUQUET a fait appel de candidature pour le poste de vice-président vision d'avenir. Messieurs Sylvain **JEAN** et Christian **BUSSAT** proposent leur candidature pour occuper cette fonction.

Chaque candidat prend la parole afin de présenter sa candidature.

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral)	00
d. Nombre de suffrages blancs	01
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c)	30
f. Majorité absolue	16

Monsieur **Sylvain JEAN – 18 voix – Dix-huit voix** Monsieur Christian BUSSAT – 11 voix – Onze voix

Monsieur Sylvain JEAN a été proclamée vice-présidente défi climat et a été immédiatement installée.

VI - Indemnités des élus

Monsieur le président indique que l'article L 5211-12 du CGCT précise que les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction maximales des élus des EPCI sont déterminés par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (art. R 5214-1, R 5212-1, R 5216-1, R 5215-2-1, R 5723-1 du CGCT).

Il s'agit d'appliquer un pourcentage de l'indice brut mensuel.

Président 16,93% de l'indice Vice-présidents 6,77% de l'indice

Après discussion et délibération, le Comité décide, à la majorité (27 pour et 3 abstentions), d'accorder les indemnités selon les taux ci-dessus au Président et aux Vice-présidents à compter du 18 février 2021.

VII - Délégation du comité syndical au président

Monsieur le Président indique que le code général des collectivités territoriales (article L 5211-10) prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale peuvent déléguer certains pouvoirs à leur président. En effet, le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant :

- 1. Signer les contrats d'emprunts, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le président reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :
- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,



- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;
- 2. Créer des régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services ;
- 3. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget :
- 4. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 5. Passer les contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- 6. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- 7.D'intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui pour tous les contentieux.
- 8. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

Après discussion et délibération, le Comité décide à la majorité (2 abstentions) de déléguer ces compétences à monsieur le Président.

VIII - Election des membres de la commission d'appel d'offres

Après avoir entendu le rapport de monsieur le président,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le comité syndical décide d'élire les membres de la CAO composée :

- Du Président
- De 3 membres titulaires
- De 3 membres suppléants

Ont été élus par 28 voix pour et 2 abstentions :

Membres titulaires : Madame Francette CHAPUS, messieurs Stéphane GALDEMAS, Patrice MAGNAN.

Membres suppléants : Messieurs Christian BUSSAT, Jérôme CUCHE, Sylvain JEAN.

IX - Questions diverses

- 1. Monsieur Stéphane Galdemas ne trouve pas normal que les représentants des communes qui ne siègent qu'au titre de l'assainissement autonome se retrouvent en position d'arbitrage au sujet de la station d'épuration, il regrette qu'on lui ait interdit de dire cela avant l'élection du Président.
- Monsieur Pierre Mossaz s'interroge sur le potentiel lien entre des prises de décisions au sein du bureau du SIEA et l'association Ecoravie.
 Monsieur Pierre Mossaz rappelle la nécessité d'associer les communes impactées par un projet sur le territoire.



Monsieur Richard Bouquet précise qu'au sujet du projet de station à boue activée, une étude d'impact a été sollicitée par le SIEA.

Il souhaite que les membres du bureau signent la charte de l'élu local.

- 3. Madame Camille Perrin indique qu'elle ne participe pas aux discussions portant sur Ecoravie au sein du bureau. Elle souligne le retard de la création de la commission défi climat dû à des empêchements de la part d'élus.
- 4. Monsieur Marc-André Barbe demande où en est le projet de station à boue activée ? Monsieur Richard Bouquet répond que 3 offres ont été réceptionnées le 5 février et qu'actuellement elles sont en cours d'analyse par le bureau ARTELIA.

La séance est levée à 20h30.

Fait à Dieulefit, le 18 février 2021

Le président,

Richard **BOUQUET**